



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Selon l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier :

modifie la résolution numéro 9825-04-2017 titrée *Lots intramunicipaux, entente confidentielle avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock* du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le dixième jour d'avril deux mille dix-sept, de la manière suivante :

Remplacé 6 voix *POUR* par 7 voix *POUR*

Modification adoptée à la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le huitième jour de mai deux mille dix-sept.

---

Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

